

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025

Mme Nathalie DUFAUD	Présente	M. Roland MANIOULOUX	Présent
Mme Élodie BERAUD	Présente	M. Bernard PENEL	Absent (pouvoir à M. Éric CHALAYE)
Mme Karine FOUREL	Présente	M. Nicolas CARROT	Présent
M. Pierre GUIRRONNET	Absent (pouvoir à Mme Elisabeth FANGET)	M. Éric CHALAYE	Présent
M. Vincent DELOLME	Présent	Mme Bénédicte PION	Présente
M. Mathieu FERREYRE	Présent	Mme Charlene FANGET	Absente (pouvoir à M. Nicolas CARROT)
M. Émilien GLANDUT	Présent	M. Antonino WERNIMONT	Absent excusé
M. Gilles JOUVE	Absent (pouvoir à Mme Nathalie DUFAUD)	M. Alexandre FRESSENON	Absent (pouvoir à M. Mathieu FERREYRE)
Mme Elisabeth FANGET	Présente		

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Nathalie DUFAUD, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Nicolas CARROT

Le procès-verbal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

D2025-09-01 : Voirie - Dénomination d'une voie supplémentaire

Classification acte : 8.3 Voirie

En raison de la délibération du 26 avril 2013 relative à la mise en place de la dénomination des voies, il convient de nommer une voie supplémentaire à la suite des autorisations d'urbanisme délivrées ou à délivrer. Cela concerne une voie privée qui est située dans la zone de Munas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer la voie située dans la parcelle C 813 à Munas : « Impasse des Gaures ».

D2025-09-02 : Ecole - Demande de crédits scolaires de l'instituteur RASED

Classification acte : 8.1 Enseignement

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 10 juin 2025 de Monsieur Guillaume RONZON, occupant le poste de maître E, aide spécialisé des enfants des écoles publiques de Quintenas, Satillieu, Préaux, Ardoix, Saint-Romain-d'Ay, Eclassan et Sarras.

Monsieur RONZON sollicite chacune des communes pour un crédit annuel de fonctionnement de 30 € et souhaite que la commune de Quintenas centralise tous les crédits annuels de fonctionnement pédagogique des communes participantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 30 € à Monsieur RONZON pour l'année scolaire 2025-2026.

ACCEPTE de centraliser les crédits des communes participantes à l'article 74748.

CHARGE Madame le Maire de toutes formalités nécessaires à l'application de cette décision.

D2025-09-03 : Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section investissement - opérations salle polyvalente (131), aménagement village sud (173) et local boules (176)

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

La collectivité a ouvert une opération nommée « salle polyvalente » sous le n° 131. Celle-ci concerne la création d'un sous plafond ayant pour objectif d'améliorer l'isolation thermique. La globalité de ce chantier constitue à l'évidence un investissement. La facture suivante intègre des éléments de cette opération et à ce titre, elle doit être comptabilisée en investissement.

- Société RÉSO LPI : facture n°340 424 pour un montant de 4 961,11 € TTC.

La collectivité a ouvert une opération nommée « aménagement village sud » sous le n° 173. Celle-ci concerne la fabrication de plusieurs pergolas. La globalité de ce chantier constitue à l'évidence un investissement. La facture suivante intègre des éléments de cette opération et à ce titre, elle doit être comptabilisée en investissement.

- Société QUINCAILLERIE DUMONTEIL : facture n°00095425 pour un montant de 1 280,08 € TTC.

La collectivité a ouvert une opération nommée « local boules » sous le n° 176. Celle-ci concerne l'extension du local du boulodrome. La globalité de ce chantier constitue à l'évidence un investissement. Les factures suivantes intègrent des éléments de cette opération et à ce titre, elles doivent être comptabilisées en investissement.

- Société CHARPAIL : facture n°25070059 pour un montant de 1284,56 € TTC,

- Société DELMONICO DOREL : facture n°988 885 pour un montant de 773,14 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision d'imputer des factures en investissement pour l'acquisition des fournitures, matériaux cités ci-dessus.

AUTORISE le Maire à imputer des factures en investissement d'un montant inférieur à 500 €.

D2025-09-04 : Budget commune – Décision modificative n° 1

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

Madame le maire explique au conseil municipal que, pour donner suite au travail de régularisation effectué par le service de gestion comptable, il convient d'ajuster les crédits d'ordres budgétaires nécessaires aux opérations comptables des amortissements.

Ils s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement selon les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Art./Opérations	Montants
C/6251 (011)	- 0,01 €
C/6811 (042)	+0,01 €
TOTAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	
Art./Opération	Montants
C/1321 / (13)	- 0,01 €
C/28041582 (040)	+ 0,01€
TOTAL	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2025 telle que détaillée ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de toute démarche utile à cet effet.

Points divers

Plusieurs sujets sont abordés en points divers :

- les travaux de la grande rue ;
- la circulation à 20 km/h ;
- le stationnement « minute », difficilement respecté ;
- la gestion RH d'un agent communal ;
- le city stade opérationnel ;
- le bulletin intermédiaire d'octobre.

Questions diverses

Fin de séance : 19 h 30

Le secrétaire de séance,
Nicolas CARROT

Madame Le Maire,
Nathalie DUFAUD

